



Le collectif ardéchois suspecte les industriels d'envisager, in fine, d'avoir recours la fracturation hydraulique.

Les propos tenus entre le 13 et le 14 septembre dans la presse par le président de Total ne mentionnent aucune technique alternative à la fracturation hydraulique. Par ailleurs, les rapports de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement rendus au moment de la signature des permis, évoquent clairement la nécessité de recourir à cette technique.

FLOU SUR LES TECHNIQUES ENVISAGÉES

Selon la loi du 13 juillet 2011, « les titulaires de permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux » avait jusqu'au 13 septembre pour remettre à l'administration « un rapport précisant les techniques employées ou envisagées dans le cadre de leurs activités de recherches. Dans le cas où ce rapport ne serait pas remis ou qu'il mentionne le recours à la fracturation hydraulique, le permis concerné serait abrogé. Les communications de Total, titulaire du permis de Montélimar, ne respectent pas ce texte puisqu'elles ne présentent aucune technique, seulement les différentes phases classiques de travaux d'exploration minière.

De l'aveu même de Jacques Sallibartant, président de l'Amicale des foreurs et des métiers du pétrole le 12 septembre sur France Bleu Drôme-Ardèche, et de celui du géologue Gérard Medaïsko le 13 septembre sur France-Info, il n'y a pas d'alternative techniquement et économiquement valable à la fracturation hydraulique. Le site internet de Total est sans équivoque : « Des technologies spécifiques de forage et de stimulation de la production sont mises en œuvre sur les gaz de schiste [...] Ces techniques spécifiques comprennent notamment un grand nombre de puits horizontaux et une fracturation hydraulique de la roche. »

<http://www.total.com/fr/nos-energies/gaz-naturel/explorer-et-produire/nos-savoir-faire/gaz-non-conventionnels/presentation/techniques-production-201898.html>

L'administration va dans le même sens : selon le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) les études démontrent qu'il s'agit de terrains de roches non poreuses et évoque la fracturation hydraulique pour explorer le terrain.

LES INDUSTRIELS GAGNENT DU TEMPS

L'article 2 de la loi, que nous dénonçons déjà en juillet, prévoit une « porte de derrière » par laquelle les titulaires de permis vont s'engouffrer le moment venu. C'est dans ce sens que nous comprenons les propos de M. Courme, directeur de Total Gas Shale Europe qui souhaite « discuter » avec la « Commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux » (commission prévue dans cet article 2) pour « travailler sur la question de la fracturation hydraulique et réussir à lever les doutes qui existent sur cette technique ». Nous sommes donc convaincu qu'ils envisagent

d'utiliser la technique de fracturation hydraulique en vidant la loi de sa substance ou en faisant pression pour qu'elle soit modifiée.

QUEL QUE SOIT LA TECHNIQUE : STOP AU GAZ DE SCHISTE

CONTACTS :

Jean Louis Chopy – 04 75 36 72 83 / 06 87 01 98 86 – frapna-ardeche@frapna.org

Porte parole du Collectif 07 « Stop au gaz de schiste », il apporte un éclairage sur l'actualité juridique et l'état de la mobilisation en Ardèche.

LE COLLECTIF 07 STOP AU GAZ DE SCHISTE

Le collectif ardéchois "Stop au gaz de schiste" se compose d'associations, de nombreux collectifs citoyens locaux, d'organisations syndicales, de collectivités locales et d'organisations politiques (110 organisations de tous horizons, 2 500 inscrits à la lettre d'informations, 18 000 personnes mobilisées à Villeneuve de Berg, appuyé par le Collectif des élus, le Parc Naturel des monts d'Ardèche,...). Créé en janvier 2011, il veut affirmer son refus de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, qu'elles soient expérimentales ou industrielles. Il dénonce :

- Les conséquences environnementales désastreuses (pollution des réserves d'eau potable, du sol et des sous-sols) et la destruction des paysages
- Les ravages socio-économiques (agriculture, tourisme,...),
- Les atteintes irréversibles à la santé (produits mutagènes, reprotoxiques ou cancérigènes).
- L'aberration énergétique et la fuite en avant que ce choix représente à l'heure de la lutte contre le changement climatique,

Le temps est venu de mener une réflexion nationale sur l'avenir énergétique de notre pays, nous ne pouvons aller toujours plus loin dans la quête des énergies fossiles, au mépris de l'avenir des populations, ici ou ailleurs.

COLLECTIF 07 STOP AU GAZ DE SCHISTE

Mouvement citoyen ardéchois